



CAPEB infos

LA LETTRE D'INFOS DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT EN BRETAGNE



**QUAND L'APPRENTISSAGE
A LE VENT EN POUPE !**

PAGE 2



ARTIBAT 2025 : 20^{ème} année pour le salon référence des professionnels de la construction !

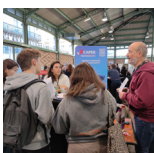
Avec 1 100 exposants et plus de 44 600 visiteurs, ARTIBAT a, une année de plus, attiré de nombreux professionnels. Cette affluente témoigne de l'enthousiasme pour ce salon qui permet d'échanger avec les acteurs du bâtiment, notamment les adhérents de la CAPEB, et de découvrir les nouveautés.

L'inauguration s'est déroulée en présence de Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB nationale, d'Alain Lacour, Président de la CAPEB Pays de la Loire et d'Andréas Millet, Président de la CAPEB Bretagne ainsi que de nombreux élus, partenaires et professionnels du bâtiment. L'occasion également de rappeler l'actualité économique de l'artisanat du bâtiment ainsi que les enjeux pour les années à venir.



PAGE 4

Retour en images sur la 3^{ème} édition du salon SEISME auquel la CAPEB Ille-et-Vilaine a participé !



PAGE 10

Sécurité incendie : pose d'isolants combustibles en maison individuelle, ce que dit la réglementation



PAGE 12

Découvrez RENO PERF, le nouveau parcours FEEBAT pour une rénovation énergétique performante

Sommaire

Actualités

- Les Peintres du Cœur en Ille-et-Vilaine : un élan solidaire qui colore les vies
- Rencontre avec le Préfet du Finistère
- Les CAPEB de Bretagne présentes à la compétition nationale des métiers Worldskills 2025 à Marseille !

PAGES 2 À 5

Social & salaires

- Lutte contre les accidents du travail graves et mortels : l'inspection du travail et la justice renforcent leur coopération

PAGE 6

Juridique

- Le point sur la valeur juridique des DTU et leur opposabilité

PAGE 7

Économie & Fiscalité

- Réforme MaPrimeRénov' : l'isolation des murs exclue en 2026 !

PAGE 8

Zoom technique

- DTU 36.5 - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
- Sécurité incendie - pose d'isolants combustibles en maison individuelle : ce que dit la réglementation

PAGES 9 & 10

Développement durable

- À l'occasion de ses 35 ans, EBC dévoile une étude plaçant les micro-entreprises au cœur de la rénovation énergétique
- Défi Éco 2050 : le jeu créé par Constructyts pour accompagner la transition écologique du BTP

PAGE 11

Compétences & Formation

- Découvrez RENO PERF, le nouveau parcours FEEBAT pour une rénovation énergétique performante
- Artisans Travailleurs Non Salariés : le FAFCEA lance une étude sur les freins à la formation

PAGE 12

Suivez-nous !  

Édito

QUAND L'APPRENTISSAGE A LE VENT EN POUPE !

La Bretagne est à nouveau à contre-courant. À la dernière rentrée scolaire, les CFA de la profession ont enregistré une hausse de près de 3 % du nombre d'apprentis, quand d'autres régions peinent toujours à attirer. Oui, certaines sections restent plus difficiles à remplir (en peinture ou en électricité, par exemple) mais des métiers comme la couverture affichent complet. Avec des capacités d'accueil dépassant 95 % en moyenne dans les quatre CFA, la dynamique est bien là.

Ce résultat n'arrive pas par hasard. De la présentation des métiers dans les collèges à une communication positive sur la mixité, chaque action menée par la CAPEB, au niveau national comme dans les territoires, a renforcé l'image de la profession : innovation, meilleures conditions de travail et perspectives de carrière concrètes.

Autre signal encourageant : malgré la baisse d'activité constatée dans le neuf et l'instabilité politique et budgétaire qui empêchent un déploiement massif de la rénovation énergétique, l'emploi tient bon. Les entreprises ont maintenu leurs effectifs, convaincues que l'investissement dans les compétences est la meilleure assurance pour traverser cette période de flou et préparer les chantiers de demain.

Point d'orgue cette année, les WorldSkills à Marseille ont montré une nouvelle fois la fierté des gestes et l'excellence de nos jeunes. Ces moments donnent envie, créent des vocations et nourrissent l'attractivité de nos métiers.

Alors, pourquoi vouloir casser la dynamique ?

Le financement de l'apprentissage semble à nouveau se fragiliser. Les baisses successives des *coûts contrat* décidées par France Compétences pénalisent nos centres de formation et mettent en danger tout l'écosystème : CFA, entreprises formatrices et jeunes. La CAPEB restera vigilante pour que les pouvoirs publics prennent mieux en compte les réalités de terrain.

Nous alertons également sur l'impact qu'au-

rait la suppression de l'exonération des cotisations salariales des apprentis. Une telle mesure irait à rebours de l'ambition partagée d'attirer et de fidéliser les talents. Ne cassons pas l'élan !

Dans un contexte de baisse démographique, nous devons accélérer l'intérêt que les jeunes doivent porter à nos métiers. En 2023, la France n'a compté que 677 800 naissances (- 6,6 % en un an), plus bas niveau depuis la fin du baby-boom, ce qui veut dire que le renouvellement des générations se fragilise.

En Bretagne, le constat est tout aussi clair. En 2024, le solde naturel est négatif (- 9 300 personnes) malgré l'attractivité migratoire.

Dans ce contexte, chaque place en CFA et chaque contrat d'apprentissage comptent. Les jeunes doivent non seulement assurer la relève de ceux qui partent à la retraite mais ils ont aussi un rôle indispensable dans la rénovation d'ampleur des logements et bâtiments existants.

Au niveau régional, la CAPEB poursuivra ses efforts pour promouvoir les métiers. D'autres chantiers concrets seront ouverts, notamment sur les filières de formation, à commencer par la plomberie-chauffage : adapter les contenus aux besoins du marché pour réussir la massification de la rénovation énergétique, intégrer davantage la décarbonation et les éco-matériaux.

Continuons, ensemble, à faire de la Bretagne une terre d'apprentissage et d'opportunités pour les

• JZ



CAPEB AVANTAGES PRIVÉS : PROFITEZ DE RÉDUCTIONS POUR VOS CADEAUX DE NOËL

Noël arrive à grands pas, CAPEB Avantages Privés est un programme (similaire à un comité d'entreprise) destiné à vous chef d'entreprise mais aussi à vos salariés.

Et en plus c'est gratuit ! Contactez la CAPEB pour obtenir votre code CAPEB AVANTAGES PRIVÉS et connectez-vous pour bénéficier de réductions auprès de diverses enseignes (cartes cadeaux, billetterie, loisirs, décoration, sport, bricolage, jardinage, alimentaire & quotidien, vêtements, puériculture, voyage...).



• JLG

LES PEINTRES DU CŒUR EN ILLE-ET-VILAINE : UN ÉLAN SOLIDAIRE QUI COLORE LES VIES

Les 10 et 11 octobre 2025, la CAPEB Ille-et-Vilaine a participé à l'opération nationale, *les Peintres du Cœur*. L'objectif ? Redonner des couleurs et de la chaleur à la cuisine de la famille Lebain, agriculteurs à Bain-de-Bretagne, accompagnés par l'association Solidarité Paysans Bretagne.

Sur le terrain, trois artisans passionnés ont mis leur savoir-faire au service de cette belle action : Nicolas Chevallier (Rennes), Jean-François Niel (Saint-Jean-sur-Vilaine) et Gaëtan Masson (Brie). Ensemble, ils ont transformé un espace de vie essentiel, offrant confort, convivialité et un vrai coup de jeune à la cuisine.

Un remerciement tout particulier à Thibault Le Fur (Théodore Maison de Peinture) pour son don généreux de produits et son soutien à cette initiative. Grâce à cet appui, le chantier a pu se dérouler dans les meilleures conditions et avec un maximum de satisfaction pour la famille.

Plus qu'une rénovation, cette opération est une véritable histoire humaine : artisans, partenaires et associations unissent leurs forces pour créer un projet concret, solidaire et porteur de sens.

Clap de fin pour cette édition en Ille-et-Vilaine, mais l'élan est déjà là ! Les Peintres du Cœur continueront de rayonner et d'inspirer d'autres initiatives solidaires dans les territoires.



• BF

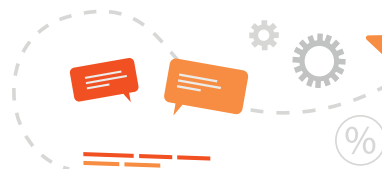


LANCEMENT DU CLUB DES JEUNES ARTISANS DE LA CAPEB DU MORBIHAN

La CAPEB du Morbihan a brillamment lancé, début octobre, son **Club des Jeunes Artisans**, un nouvel espace d'échanges, de partage d'expériences, de réseautage et d'accompagnement spécialement conçu pour les jeunes artisans et les dirigeants installés depuis moins de deux ans.

Cela représente plus de 400 jeunes dirigeants adhérents à notre organisation ! Après un mot d'introduction par le président de la CAPEB du Morbihan, les jeunes membres du conseil d'administration (Simon Gouedard, Thuriannie Godec, Maxime Le Thuaut et Jérémy Loric) ont précisé les objectifs du club, son fonctionnement et les premières pistes d'actions. Puis, dans une ambiance très festive et conviviale, la soirée s'est prolongée durant un apéritif dînatoire où se mêlaient partages, rires et camaraderies !

Jeunes artisans et dirigeants, ne restez pas seuls : rejoignez la dynamique et restez connectés à nos réseaux pour en savoir plus !



• LEN

RETOUR EN IMAGES SUR LA 3^{ÈME} ÉDITION DU SALON SEISME AUQUEL LA CAPEB ILLE-ET-VILAINE A PARTICIPÉ !

Deux jours autour de l'impact et de l'engagement ! Un forum qui explore le futur du travail face aux défis écologiques et sociaux, à destination des jeunes, des lycéen.nes, étudiant.es et des professionnel.les.

Les 15 et 16 octobre 2025, le centre-ville de Rennes a accueilli la 3^{ème} édition, qui mettait en lumière les manières de s'engager dans son métier, avec un village des structures et des formations engagées, des tables rondes de spécialistes, des témoignages inspirants, une soirée artistique, des hackathons, ateliers, job dating ...

Grâce à la mobilisation de nos adhérents, la CAPEB 35 a pu participer à 3 temps forts dans le cadre du Forum :

- La mobilité : témoignages d'artisans qui utilisent le vélo cargo et d'un fabricant qui les conçoit car l'activité artisanale doit se réinventer en centre-ville de Rennes (Entreprise PAYART FREDERIC, SARL CONFLUENCE ELEC, FLEXIMODAL)
- Les matériaux biosourcés : leurs caractéristiques et leurs atouts (SARL MALLEJAC DENIS)
- La féminisation des métiers du BTP : un progrès pour tous (SARL Couverture et Tradition)

• BF



RENCONTRE AVEC LE PREFET

Le 30 septembre dernier, le Président et quelques membres du Conseil d'Administration ont accueilli au siège de la CAPEB, le Préfet du Finistère, Louis Le Franc, qui a récemment pris ses fonctions dans le département, pour un rendez-vous de près de deux heures.

Lors de cette rencontre, nous avons partagé plusieurs points de vigilance :

- l'incertitude politique et budgétaire qui freine aujourd'hui sévèrement les investissements et toute initiative d'une manière générale,
- la conjoncture qui se dégrade progressivement, les conditions d'exercice de l'activité pour les artisans et TPE qui deviennent difficiles faute de visibilité et de stabilité.

Nous avons également martelé que beaucoup de dossiers importants sont en cours de traitement depuis trois gouvernements et qu'il faut avancer : MaPrimeRénov' qui a besoin d'une indispensable stabilité budgétaire et de fonctionnement, la REP avec un désengagement progressif des éco-organismes en violation des engagements pris et en dépit du maintien de l'écocontribution, la micro-entreprise qui mérite un meilleur encadrement et une limitation dans la durée dans l'intérêt général et des micro-entrepreneurs eux-mêmes, l'indispensable maintien du soutien à l'apprentissage dans les TPE, la simplification administrative revendiquée depuis trop longtemps, ...

Le président a rappelé au Préfet toute l'importance des TPE et des artisans dans l'économie comme dans la société. Les TPE représentent 96 % du tissu du BTP et jouent un rôle essentiel dans l'accès au mieux loger et à la rénovation.

La CAPEB demande que les idées et propositions non partisans qu'elle porte soient reprises et mises en œuvre pour garantir un marché dynamique, éviter sa concentration dans les mains des gros acteurs, et créer de l'emploi.

• CT



Actualités régionales

LES CAPEB DE BRETAGNE PRÉSENTES À LA COMPÉTITION NATIONALE DES MÉTIERS, WORLDSKILLS 2025 À MARSEILLE !

A cette occasion, de jeunes apprentis sont venus de toute la France et se sont engagés dans cette compétition en représentant fièrement les valeurs de l'artisanat : précision, passion et rigueur. Cet événement a débuté en beauté avec l'installation des briques pour construire un mur commun, réunissant les régions, les équipes, les artisans, les jeunes...

Les jeunes scolaires, les personnes en reconversion, les acteurs de la formation professionnelle sont venus nombreux au Parc Chanot pour admirer et encourager ces jeunes compétiteurs. La CAPEB et ses artisans étaient également présents pour les soutenir et pour promouvoir les métiers. Durant trois jours, ce sont plus de 20 000 personnes venues découvrir les métiers de l'artisanat du bâtiment en testant la matière, en échangeant avec les artisans et en vivant une expérience concrète avec le partage des artisans passionnés.

En effet, le stand CAPEB avec ses animations participatives a attiré de nombreux jeunes. Au sein du pavillon Pôle Construction, la CAPEB a mis à l'honneur les artisans, les métiers et la relève de demain, autour d'animations, de démonstrations et de moments de partage : une animation terre crue, un miroir magique, du mako moulage pour créer sa médaille, les briques personnalisées par les adhérents CAPEB avec des matériaux du bâtiment...



Objectif atteint : prouver que l'artisanat du bâtiment est une aventure humaine et innovante, où chaque geste compte, chaque compétence s'affine, chaque engagement se construit !

• CJ



UN RENDEZ-VOUS ANNUEL INCONTOURNABLE, PLACÉ SOUS LE SIGNE DE L'ÉCHANGE ET DE LA COLLABORATION

Comme chaque année, la CAPEB Bretagne a réuni ses partenaires pour un moment d'échanges essentiel à la vie du réseau.

Ce rendez-vous, désormais incontournable, permet de renforcer les liens entre les acteurs qui accompagnent au quotidien les entreprises artisanales du bâtiment. Autour de la table cette année, les représentants régionaux de ProBTP, Qualibat, l'OPPBTP, la Cellule Économique de Bretagne, Constructys, l'ARFAB Bretagne et l'Agence Qualité Construction AQC, ainsi que les Présidents et Secrétaires Généraux du réseau CAPEB en région.

Les échanges, riches et directs, ont permis d'aborder les sujets qui comptent pour les artisans et de partager les réalités du terrain.

Pour la CAPEB Bretagne, ces rencontres sont essentielles : elles traduisent la volonté du réseau d'être à l'écoute, de travailler en synergie et de défendre, avec énergie, les intérêts de la profession.

Un grand merci à l'ensemble des partenaires pour leur présence et leur engagement à nos côtés !

• JZ





Social & salaires

LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS : L'INSPECTION DU TRAVAIL ET LA JUSTICE RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

À travers une nouvelle instruction commune, les ministères du Travail et de la Justice ont renforcé leur coopération dans la lutte contre les accidents du travail graves et mortels. Augmentation des verbalisations, intensification des poursuites, recours aux transactions pénales : les pratiques de l'inspection du travail et des procureurs de la République se durcissent.



PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS : AMPLIFIER LE RECOURS AUX OUTILS COERCITIFS

Afin de renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels (ATGM), les ministères du Travail et de la Justice estiment qu'une politique plus coercitive doit être appliquée dès lors que sont constatées des infractions à la législation sur la sécurité au travail.

Ainsi, les agents de contrôle de l'inspection du travail sont appelés à **intensifier l'usage de leur pouvoir de verbalisation** et à concentrer **leur vigilance sur** :

- la prévention des risques de **chutes de hauteur** ;
- l'utilisation **des équipements de travail et des moyens de protection** non conformes aux prescriptions techniques de sécurité ;
- **la formation** à la sécurité des travailleurs ;
- l'exposition à des agents **cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques** ;
- la protection **des jeunes travailleurs et des travailleurs intérimaires**.

Les procès-verbaux dressés par l'inspection du travail sont ensuite transmis au procureur de la République, seul juge de l'opportunité des poursuites.

Dans cette même perspective, l'instruction préconise de prioriser le recours aux transactions pénales.

Pour rappel, chaque DREETS a la capacité, suite à la transmission d'un procès-verbal d'infraction et tant que l'action publique n'a pas été

mise en mouvement, de proposer une transaction à l'entreprise mise en cause.



SURVENANCE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL GRAVE ET MORTEL : RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE

Face à la survenance d'un accident du travail grave et mortel, l'instruction indique que :

- **l'inspection du travail** devra s'assurer que les procès-verbaux d'infractions font l'objet d'une transmission au procureur de la République ;
- **les procureurs de la République** devront veiller à ce qu'une réponse pénale ferme et appropriée soit apportée.

Cependant, en réalité, l'attention des acteurs de la chaîne pénale se fixe surtout sur l'importance d'**identifier et de poursuivre tous les responsables impliqués dans la survenance d'accidents du travail**.

À cette fin, l'instruction précise en premier lieu que **l'engagement de la responsabilité pénale de la personne morale doit être privilégié**. D'autre part, elle souligne que les investigations devront s'attacher, en cas d'intervenants multiples, à démontrer l'imputabilité de l'infraction d'homicide ou de blessure involontaire à toutes les personnes débitrices d'une obligation de sécurité impliquées.

Il est également précisé que les procès-verbaux de l'inspection du travail devront, de la manière la plus précise possible :

- **analyser l'organisation de l'entreprise** et les éventuelles situations de délégation de pouvoirs ;
- **déterminer**, de façon circonstanciée, **les situations de sous-traitance** ;



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT GRAVE OU MORTEL ?

- **Prévenir** les secours (appeler le 18 ou le 15) et la police (appeler le 17) ;
- Stopper l'activité sur la zone de l'accident (ou dans son intégralité) et établir un périmètre de sécurité ;
- **Ne pas déplacer la victime**
- Faciliter l'intervention des secours (libérer la zone de l'accident) ;
- Rassurer les salariés présents sur la zone de l'accident (notamment concernant la présence des autorités sur place) et les diriger vers un endroit au calme.



Ministère du Travail, actualités, Lutte contre les accidents du travail graves et mortels (ATGM) - Signature d'une instruction conjointe relative à la politique pénale du travail en matière de répression des manquements aux obligations de santé et de sécurité, 10 juillet 2025



LE POINT SUR LA VALEUR JURIDIQUE DES DTU ET LEUR OPPOSABILITÉ

De nombreux artisans sont confrontés à des clients refusant de s'acquitter de leur règlement au motif que le DTU n'est pas respecté. Qu'en est-il exactement ?

Existants depuis 1968, les DTU sont publiés par l'agence française de normalisation (AFNOR). Ils constituent des éléments de référence en matière de méthodes de réalisations et de construction sur les chantiers mais **ne sont ni réglementaires, ni obligatoires**. (Cour de cassation, 18 janvier 2023, pourvoi n°21-25.098).

Dans cette affaire, on relèvera que :

- les DTU n'ont pas de valeur juridique en tant que tels, et ne sont que des **bonnes pratiques**;
- cette qualité **ne permet pas d'imposer à un constructeur de respecter les normes DTU** ;
- ces normes sont **d'application volontaire**, donc, contractuellement, il est possible de décider de s'y soumettre... ou pas.

Dans le même sens, le 10 juin 2021, la troisième chambre civile de la Cour de cassation avait répondu que le non-respect des normes prévues dans les DTU ne donnait pas lieu à une mise en conformité à la charge du constructeur, lorsqu'aucun désordre n'est constaté.



La non-conformité au DTU, constatée et avérée, n'entraîne donc aucune incidence particulière lorsqu'on ne soulève pas de désordre.



Le DTU est un élément non obligatoire dans le contrat.

En effet, l'entrepreneur est tenu de livrer un ouvrage conformément aux éléments présents dans le devis signé. Cela relève de la responsabilité contractuelle de tout professionnel, y compris dans le secteur de la construction.

Ainsi, l'entreprise du bâtiment qui réalise l'ouvrage n'est pas contrainte par la loi d'intégrer le DTU dans le contrat. En revanche, si elle le fait, elle doit respecter les techniques prévues. Un DTU n'engage donc la responsabilité du constructeur que lorsqu'il a décidé d'intégrer le DTU dans le contrat qui le lie au client.

On en revient à l'article 1103 du Code civil : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. ». Les artisans ne sont tenus que par la loi et les contrats conclus. **Un client ne peut pas refuser de payer au motif du non respect du DTU n'apparaissant pas dans le devis signé.**

• AC





Économie & fiscalité

RÉFORME MAPRIMERÉNOV' : L'ISOLATION DES MURS EXCLUE EN 2026 !

Suite aux annonces estivales de juillet 2025 et face à un nombre excessif de demandes de subventions, le dispositif MaPrimeRénov' fait l'objet d'une réforme substantielle entrée en vigueur par décret du 8 septembre 2025, applicable dès le 1^{er} janvier 2026 concernant l'exclusion inattendue de l'isolation des murs dans le parcours par geste.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF

Exclusions majeures des travaux monogestes

Deux catégories de travaux sortent de manière inattendue définitivement du champ MaPrimeRénov' *parcours par geste* alors que ce dernier était épargné par les annonces estivales :

❄️ ISOLATION THERMIQUE DES MURS

Pourtant le troisième geste le plus demandé au premier semestre 2025, alors que l'isolation constitue la première étape incontournable d'un parcours de rénovation cohérent, l'isolation des murs devient exclue du parcours par geste au 1^{er} janvier 2026.

Montants actuels encore disponibles jusqu'au 31 décembre 2025 :

✓ Isolation par l'extérieur (ITE) - surface de mètres carrés isolés limité à 100 m² :

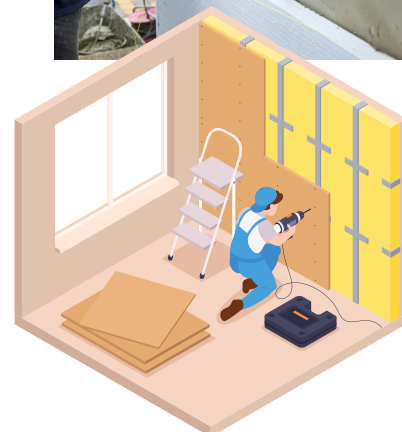
- 7 500 € pour les ménages très modestes (75 €/ m²) ;
- 6 000 € pour les ménages modestes (60 €/ m²) ;
- 4 000 € pour les ménages intermédiaires (40 €/ m²).

✓ Isolation par l'intérieur (ITI) :

- Pour les ménages très modestes (25 €/ m²) ;
- Pour les ménages modestes (20 €/ m²) ;
- Pour les ménages intermédiaires (15 €/ m²).

NB : L'isolation des rampants de toitures, des plafonds de combles ainsi que l'isolation des toitures terrasses et des parois vitrées continuent de bénéficier de MaPrimeRénov' geste par geste.

Tous les postes d'isolation sont accessibles en rénovation d'ampleur mais dont la réouverture est limitée à certaines catégories de ménages.



🔥 CHAUDIÈRES BIOMASSE (BOIS ET GRANULÉS)

Ces chaudières sortent des travaux aidés. Elles fonctionnent le plus souvent au bois (bûches ou granulés) et représentent un investissement jusqu'à 20 000 €

NB : les poêles à bois ou granulés (solution moins coûteuse) sont maintenus dans le dispositif.

Recentrage sur les logements économes du parcours accompagné ou dit de rénovation d'ampleur

Après une suspension temporaire depuis le 15 mai, la plateforme MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur a réouvert le 30 septembre 2025. La réouverture s'accompagne de nouveaux plafonds et de nouvelles conditions d'éligibilité.

Quels changements depuis le 30 septembre ?

De nouvelles règles s'appliquent à MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur depuis le 30 septembre 2025 :

↪ Les plafonds de travaux subventionnables évoluent :

- Jusqu'à **30 000 €** pour les travaux permettant un gain d'au moins **2 classes énergétiques**.
- Jusqu'à **40 000 €** pour les rénovations permettant un gain d'au moins **3 classes énergétiques**.

↪ L'aide est réservée aux **passoires énergétiques**, c'est-à-dire les logements classés E, F et G, qui nécessitent en priorité des travaux.

↪ Le **bonus de 10 %** en cas de sortie du statut de passoire énergétique est supprimé.

Du 30 septembre au 31 décembre 2025, l'aide est réservée aux ménages aux revenus très modestes. Ils peuvent bénéficier de 80 % du montant du plafond de travaux subventionnables. Le nombre de dossiers est limité à 13 000 pour cette fin d'année.



Zoom technique

DTU 36.5 - MISE EN ŒUVRE DES FENÊTRES ET PORTES EXTÉRIURES

Une norme précise et exigeante pour les chantiers en neuf et en rénovation

Ce document est LA référence technique sur laquelle s'appuient les experts, les assureurs et l'organisme de qualification professionnelle QUALIBAT.

Il traite de la mise en œuvre des fenêtres, portes-fenêtres, blocs baies, ensembles menuisés et portes extérieures, quel qu'en soit le matériau (bois, métal et PVC) et le type de mise en œuvre (neuf ou rénovation).

L'importance de la pose est essentielle afin d'éviter litiges et sinistres ainsi que pour permettre à l'ouvrage de conserver les performances du produit (thermique, acoustique, perméabilité, étanchéité...).

Parmi les points sensibles à maîtriser, on note la réalisation du calfeutrement et de la fixation de la menuiserie.

Par exemple, avant toute mise en œuvre en rénovation, il est important de porter attention sur les contraintes liées à l'ancien dormant, la localisation des fixations et les types de pose.

Pour vous aider sur vos chantiers, Il existe une fiche d'autocontrôle, très utile pour vérifier les étapes de mise en œuvre.



TROIS BONNES RAISONS DE L'UTILISER :

- 1 Conforter vos clients sur la qualité de vos travaux,
- 2 Maintenir les performances du produit mis en œuvre,
- 3 Eviter les contrôles supplémentaires.

TROIS ÉTAPES :

- 1 La réception du produit à poser,
- 2 La réception du support,
- 3 La réception de l'ouvrage.



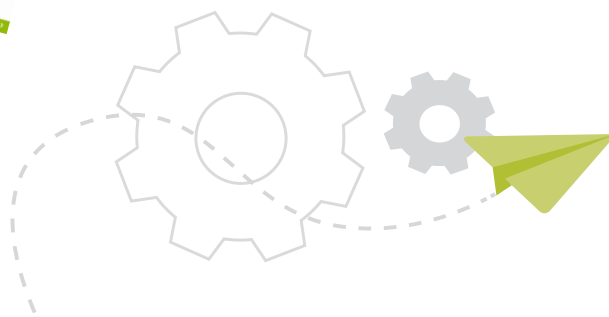
Vous souhaitez vous renseigner ? Fiche d'autocontrôle et DTU sont disponibles sur simple demande auprès de votre CAPEB.



Vous pouvez aussi télécharger le guide de pose des menuiseries extérieures en suivant le lien : [Calepin_de_chantier_FenêtresPortesExteriores.pdf](#)



• MM





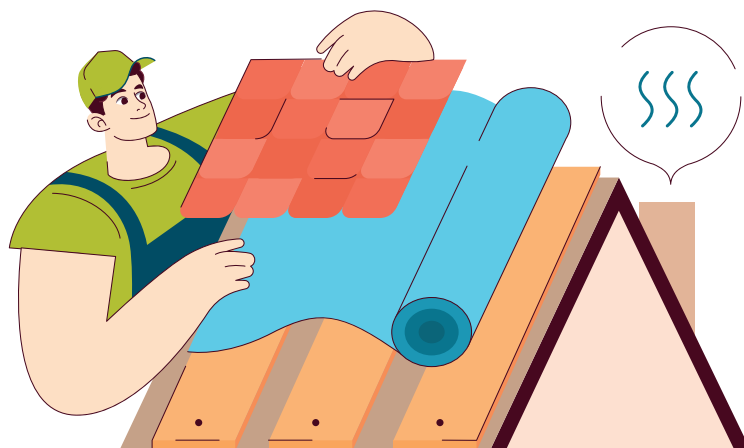
Zoom technique

SÉCURITÉ INCENDIE | POSE D'ISOLANTS COMBUSTIBLES EN MAISON INDIVIDUELLE : CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION.

Dans l'arrêté du 7 août 2019, modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation, il est précisé à l'article 16 qu'un écran de protection thermique est obligatoire pour protéger un isolant combustible. Cet article renvoie aux solutions contenues dans le « Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie version 2016 » (partie 2).

Cette règle s'applique donc aux isolants à l'exception des isolants Incombustibles ou classés Mo selon la réglementation française (A1 ou A2s1d0 selon la norme NF EN 13501-1).

Ces préconisations permettent de ralentir un embrasement généralisé, de limiter les dangers dus à l'enfumage et de laisser suffisamment de temps pour l'évacuation des personnes. En cas de non-respect de la réglementation (obligatoire) et en cas de sinistre, la responsabilité du professionnel qui a mis en œuvre les isolants, peut être engagée.



LES POINTS ESSENTIELS

Quelle plaque de plâtre doit-on mettre comme parement pour réaliser un plafond avec un isolant combustible dans une maison individuelle ?

En maison individuelle (1^{ère} famille) comme dans tout type d'habitation, le plafond du plancher intermédiaire doit obligatoirement être constitué d'une plaque de plâtre type feu.

Lorsque le plafond est situé au dernier niveau habitable, en sous rampant ou sous un comble perdu, une plaque de plâtre BA13 dite standard est suffisante.

Le Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques incendie vous donne les solutions techniques à appliquer.



Pour les parois en rampants et les parois horizontales des pièces habitables situées au dernier niveau :

→ Plaque de plâtre BA13 standard conforme à la norme NF EN 520 et avec une masse surfacique supérieure ou égale à 8,5 kg/m² (épaisseur minimale : 12,5 mm)

Pour un plancher avec un écran rapporté par-dessous dans les bâtiments de la première famille, dont les maisons individuelles :

→ Plaque de plâtre BA13 type feu d'épaisseur 12,5 mm

Les dispositions réglementaires des autres familles sont à consulter dans le guide, à disposition sur simple demande auprès du service technique de votre CAPEB.

• FG



Développement durable

À L'OCCASION DE SES 35 ANS, EBC DÉVOILE UNE ÉTUDE PLAÇANT LES MICRO-ENTREPRISES AU CŒUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Confédération Européenne des Constructeurs (EBC), dont la CAPEB est membre fondateur, est née en 1990 de la volonté de syndicats issus de plusieurs pays européens d'unir leurs forces pour défendre les intérêts des artisans et des petites entreprises du bâtiment à l'échelon européen.

Depuis le 12 juin 2025, Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, a été élu Président de l'organisation pour un mandat de trois ans.

Pour clôturer les célébrations de leur 35^{ème} anniversaire, EBC a présenté au Comité économique et social européen (CESE) les résultats de l'étude **Les micro-entreprises de construction de l'UE : relever les objectifs climatiques de 2040** réalisée par Climact. Cette étude place les petites entreprises au cœur de la rénovation énergétique. Ces TPE représentent 94 % des entreprises du BTP dans l'UE, emploient 46 % des salariés mais ne captent que 31 % de la valeur ajoutée, alors que 75 % du parc bâti reste énergivore.

Le taux de rénovation stagne à 1 % par an, quand il faudrait 3-4 % (env. 23 000 logements/jour) pour atteindre les objectifs 2050.

Climact identifie 4 moteurs de transformation du marché de la rénovation résidentielle :

- 1 La nécessité accrue de rénovations énergétiques profondes ;
- 2 Les guichets uniques pour soutenir et stimuler la croissance du marché ;
- 3 Des solutions individuelles et collectives de chauffage, ventilation et climatisation pour des logements sains ;
- 4 Des matériaux écologiques et des pratiques circulaires.

Pour réussir, les TPE doivent s'appuyer sur leurs forces (savoir-faire, relation de confiance, agilité, ancrage local) tout en structurant des coopérations, en adoptant des processus *lean* et des outils numériques simples et en renforçant l'attractivité et les compétences.



Retrouvez l'intégralité de l'étude sur le site de EBC : www.ebc-construction.eu

• CJ

DÉFI ÉCO 2050 : LE JEU CRÉÉ PAR CONSTRUCTYS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU BTP

La Stratégie nationale bas-carbone fixe un objectif pour la France : atteindre la neutralité carbone en 2050 (équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère).

Pour accompagner les entreprises du Bâtiment et des travaux publics, Constructys innove avec le jeu de plateau **Défi Éco 2050**. Il s'agit d'un outil ludo-pédagogique ayant vocation à sensibiliser, mobiliser et engager les équipes autour des enjeux environnementaux et réglementaires à venir.

Le principe ? Les participants incarnent une entreprise face aux défis de la transition écologique. Sur un total de 140 défis possibles, répartis en quiz, dessins, épreuves collaboratives, ils sont invités à réfléchir aux pratiques à adopter : matériaux bas-carbone, recyclage des déchets, efficacité énergétique, circuits courts, etc.

Le jeu a été développé autour de 3 enjeux majeurs pour le secteur :

- La rénovation
- Les matériaux et le recyclage (approvisionnement, éco-matériaux, réemploi...)
- La décarbonation et la biodiversité

Une partie se déroule en trois temps : une phase de compétition entre équipes, puis une phase de collaboration pour échanger sur les bonnes pratiques, et enfin une phase d'action où chaque participant s'engage sur une démarche concrète à mettre en place dans son entreprise.

Défi Eco 2050 permet aussi de fédérer les équipes et de poser les premières pierres d'un plan d'action concret. Pour plus d'informations, contactez votre CAPEB départementale !

• JZ





Compétences & Formation

DÉCOUVREZ RENO PERF, LE NOUVEAU PARCOURS FEEBAT POUR UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE

Depuis le 1^{er} octobre 2025, **RENO PERF** remplace FEEBAT RENOV pour accéder ou compléter votre qualification RGE !

CE QUE CHANGE RÉNOPERF POUR VOUS :

- Un **parcours** qui s'adapte à votre profil et à votre métier,
- Un **test de positionnement (facultatif)** pour mieux vous orienter,
- Une **évaluation finale** (distincte du QCM RGE).

Des modules construits autour de cas pratiques et de situations réelles.

Une approche pédagogique et concrète.

Compatible avec la reconnaissance RGE !

LE DISPOSITIF RÉNOPERF EN RÉSUMÉ :

- 8 modules principaux, en présentiel ou à distance avec formateur,
- 2 modules complémentaires, 100 % en ligne,
- Une construction progressive, selon votre métier et vos objectifs,
- Des contenus régulièrement actualisés en lien avec les évolutions techniques et réglementaires.

POURQUOI SUIVRE RÉNOPERF ?

- Être conforme aux nouvelles exigences RGE,
- Assurer la qualité d'exécution sur vos chantiers,
- Réduire les risques de non-conformité ou de litiges.



Financement à 100 % (Coût pédagogique + QCM) avec le FAFCEA et CONSTRUCTYS.

Pour plus d'informations et pour connaître les modules proposés, merci de contacter votre CAPEB départementale.

• VH

RENO PERF

ARTISANS TRAVAILLEURS NON SALARIÉS LE FAFCEA LANCE UNE ÉTUDE SUR LES FREINS À LA FORMATION



Fonds d'Assurance Formation
des Chefs d'Entreprise Artisanale

Le FAFCEA, organisme financeur des formations pour les artisans travailleurs non-salariés, lance une enquête nationale pour mieux comprendre votre regard sur la formation professionnelle et, plus particulièrement, vos freins à partir en formation.

Que vous ayez déjà suivi une formation ou non, votre retour est essentiel pour faire évoluer leurs critères de financement et ainsi mieux répondre à vos besoins.

Quelques minutes suffisent pour répondre à ce questionnaire anonyme : <https://www.sondageonline.com/s/gr9vyvk>



Exprimez-vous dès maintenant et contribuez à améliorer l'accès à la formation pour tous les artisans !

Protection de vos données : Ce questionnaire respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Aucune donnée personnelle ne sera collectée sans votre consentement, et vos réponses resteront strictement confidentielles.

Pour plus d'information, merci de contacter votre CAPEB départementale.

• VH

L'ÉQUIPE DU CAPEB INFOS

Rédaction :

Secrétaires Généraux :

Julian Zapata, Christophe Tétu, Béatrice Fourmond, Ludovic Espitalier-Noël

Communication départementale :

Pascale Lelièvre-Lizé, Catherine Le Roy

Communication régionale :

Claire Jousse, Julian Zapata

Social & Salaires :

Alexia Coquet

Economie & Fiscalité :

Philippe Le Roy

Zoom Technique :

Frédéric Guillaume, Marie Morantin

Développement durable :

Julian Zapata

Compétences & Formation :

Virginie Hall

Coordination :

Claire Jousse, Lydia Le Pouhaër

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

Votre CAPEB départementale vous guide dans votre gestion au quotidien : **contactez-nous !**

